



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 39893

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de chevaux de trait. Cette filière, reconnue comme agricole depuis 2004 par la France, ne bénéficie d'aucun soutien économique de la part de l'Union européenne. L'union des associations des neuf races de chevaux de trait souhaiterait pouvoir intégrer le dispositif de la politique agricole commune afin que le statut agricole lui soit totalement reconnu. Cette reconnaissance inciterait ainsi les éleveurs de cette filière à dynamiser et professionnaliser leur production. Il lui demande quelles sont les solutions qui peuvent être envisagées dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), les États disposent de marges pour réorienter les aides du premier pilier au profit des systèmes de production durables. Les productions animales à l'herbe, dont le cheval de trait, y participent. Ce soutien pourra être apporté par une réallocation des paiements lors de leur découpage sur la base de critères objectifs et non discriminatoires sur les hectares de l'herbe ou par le biais de soutiens spécifiques à des types d'agriculture respectueux de l'environnement par le biais de l'article 68. Il convient maintenant d'effectuer les choix de mise en oeuvre, en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole et toutes les filières. Les discussions sont en cours et les orientations retenues seront présentées, dans les prochains jours, par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39893

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 419

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2284